

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE DEPARTEMENT SHS

Réunion tenue à Paris le 18 mai 2009, de 9h30 à 18h00

Compte-rendu syndical du Conseil Scientifique de Département SHS rédigé pour le SNTRS-CGT par Albane Burens Carozza et pour le SNCS par Sophie Duchesne

&&&&&

Ordre du jour :

1. Entretien avec les membres de la Conférence permanente du Conseil National des Universités
2. Entretien avec Bernard Belloc (conseiller enseignement supérieur et recherche au cabinet de M. le Président de la République)
3. Concertation avec la Direction scientifique pour le Comité de coordination nationale des SHS
4. Election d'un membre du CSD en remplacement de E. Négrier et élection de nouveaux membres au bureau du CSD SHS
5. Adoption des comptes-rendus des réunions du 19/09/08 et du 24/11/08
6. Point sur les évolutions en cours en vue de la réunion extraordinaire des instances du Comité National
7. Présentation d'une nouvelle base de données expérimentale de caractérisation et de mesure de l'activité des chercheurs et enseignants-chercheurs relevant des unités SHS du CNRS (I. Sidéra, M. Dassa)
8. Questions diverses : point d'information sur le COM, les EA, les chaires, les délégations

Étaient présents :

Membres du CSD SHS :

D. Briquel, A. Burens Carozza, J. Cremer, C. Fontanel, F. Douaire Marsaudon, S. Duchesne, Y. Gingras, H. Hawad-Claudot, J.-Ch. Hourcade, J.-P. Le Crom, Ph. Régnier, I. Sidéra, I. Thireau-Mak, S. Wolikow.

Représentants de l'INSHS :

B. Laurieux (Directeur Scientifique de l'INSHS), S. Archambault de Beaune (DSA 31 et 32), E. Brian (DSA), B. Etlicher (secrétaire générale INSHS), P. Demeulenaere (DSA sections 36 et 40), H. Drévilion (charge de mission section 33), J.-Fr. Gossiaux (DSA section 38), Fr. Jacquesson (chargé de mission section 34), H. Védrine (chargée de mission INSHS), M. Dassa (chargée de mission) et S. Lassalle (assistante).

Invités :

- B. Belloc (Conseiller enseignement supérieur et recherche au cabinet de M. le Président de la République) ; P. Bukhari (Directrice du cabinet du directeur général) ; A. des Rochettes (adjointe à la secrétaire générale du Comité National) ; R. Mosseri (représentant de la coordination des instances du CNRS – C3N) ;
- Les présidents (ou leur représentant) des sections SHS du comité national : D. Binder (31) ; C. Michel (32) ; Chr. Hudelot (34) ; B. Cassin (35) ; Ph. Auvergnon (36) ; Ph. Askenazy (37) ; H. Stahn (37) ;
- J. Moret (président de la CP-CNU) ; N. Pouyane (secrétaire de la CP-CNU), P.-Ch. Pradier (vice-président de la CP-CNU), A. Rouyere (vice-présidente de la section 2 du CNU) ; A. Faivre Dupaigne (2^e vice-présidente de la section 10 du CNU) ; J.-M. Carozza (membre du bureau de la section 23 du CNU).

&&&&&

1- Entretien avec les membres de la Conférence permanente du conseil National des Universités (CP-CNU)

Philippe Régnier présente les membres du CNU invités à la réunion du Conseil Scientifique de Département SHS. Il indique que c'est une des premières fois qu'une telle rencontre a lieu et qu'elle préfigure notamment la coordination des sciences humaines et sociales à laquelle travaille la direction de l'institut SHS.

Jacques Moret, président de la CP-CNU, prend la parole en évoquant le contexte de mobilisation de la communauté des enseignants-chercheurs et les débats que suscitent le nouveau décret qui modifie leurs statuts ainsi que les fonctions du Conseil National des Universités. La rencontre entre le comité national et le CNU se justifie à plus d'un titre.

Le CNU a dorénavant un rôle dans l'évaluation quadriennale des carrières des enseignants-chercheurs. Il lui semble donc utile de travailler avec le comité national (CoNRS), rompu aux évaluations des chercheurs dont les métiers ne sont selon lui pas très différents de ceux des enseignants-chercheurs. Le même type de démarche sera entreprise du côté de l'INRA ou de l'Inserm par exemple.

Par ailleurs, il lui semble difficile de procéder à ces évaluations de carrière sans tenir compte des établissements dans lesquels les enseignants-chercheurs (EC) sont affectés. Des aller-retours seront nécessaires. D'autant que, si les membres du CNU sont de droits membres des comités de visite de l'AERES, les aller-retours avec les sections sont rares. Il y a là tout un lien à construire, qui inclut les représentants des sections du CoNRS. Une autre question rassemble les membres du CoNRS et les universitaires : celle des chaires CNRS. Plus largement, le nouveau décret régissant le statut des EC, avec la modulation de services qu'il prévoit, rapprocherait les métiers de chercheurs et d'EC, ce qui justifie plus que jamais la présence du CNU dans les débats du CoNRS. Jacques Moret conclut en soulignant que le CNU doit construire ses méthodes d'évaluation des carrières des EC d'ici la fin 2009 puisque ses nouvelles fonctions seront effectives en 2010.

Nicolas Pouyane (secrétaire de la CP-CNU) ajoute qu'en cette période de recomposition de la recherche, il semble particulièrement important de tisser des liens à la base (CSD et CNU) afin de garantir la cohérence du discours des instances de représentation des chercheurs et EC. Une courte discussion s'ensuit, à propos notamment des outils dont va se doter le CNU et ceux dont se dotent actuellement les SHS au CNRS. Jacques Moret rappelle l'indépendance des différentes sections et les engagements du ministère en matière de secrétariat (60 personnes). L'objectif est d'assurer la transparence des procédures.

Cette discussion est rapidement interrompue par l'arrivée de Bernard Belloc, invité par le président du CSD sur proposition d'un de ses membres, Jacques Cremer.

2 - Entretien avec Bernard Belloc - Conseiller enseignement supérieur et recherche au cabinet de M. le Président de la République

Bernard Belloc fait part de l'intérêt qu'il porte aux Sciences Humaines et Sociales. Il précise qu'il n'est porteur d'aucun scoop, sa présence au CSD-SHS doit être perçue comme la volonté de nous entendre, de nouer le dialogue avec les SHS (d'autant que l'invitation lancée par le CSD était tardive et que sa réponse fût prompte).

Bernard Belloc voit un "immense" avenir pour les SHS, mais développe très longuement (et à plusieurs reprises) leurs problèmes de **visibilité** et **d'ouverture** dans le dispositif de la recherche et de l'enseignement. Il est convaincu que les malentendus concernant les SHS résultent notamment de "*l'onomatopée SHS*" [dixit B. Belloc] par trop réductrice et triviale, qui définit ce secteur. Cette "*onomatopée*", créée il y a 15 ans par des collègues des sciences exactes et expérimentales, serait selon lui utilisée à tort au détriment d'une acception plus claire telle que "Lettres, art, humanités, littérature, sciences humaines et sciences sociales", qui énoncerait, elle, la "réalité des choses". L'acronyme réduirait la grande variété des SHS et leur perception par les mondes politique et économique.

Améliorer la visibilité des SHS devrait commencer par réexpliquer la complexité et la diversité (c'est-à-dire la force) de ce secteur, secteur indispensable selon B. Belloc au progrès des sciences naturelles. B. Belloc fait part de son sentiment [non partagé par une partie des membres du CSD] qu'il n'y a que dans "ce pays" [*la France*] qu'on pense que les hauts cadres de l'administration et des entreprises ne peuvent venir de formations littéraires. Alors que c'est faux, comme le prouve le fait que l'immense majorité des cadres de l'administration française vient des filières littérature droit, sciences humaines et sociales, via Sciences Po et l'ENA. Il faut prendre ce problème à bras le corps : pourquoi la diversité sert-elle les sciences naturelles et dessert-elle les SHS ? La complexité n'est pas rédhibitoire si on parvient à l'organiser.

Autre question intimement liée au problème de visibilité des SHS : **l'évaluation**.

Cela fait 10 ans qu'il cherche à comprendre comment cela fonctionne en SHS, sans succès : les tableaux d'évaluation présentés pour les autres secteurs scientifiques sont généralement "indisponibles" pour les SHS. L'incapacité de la communauté à mettre en avant une méthode d'évaluation nuit à sa visibilité (il souligne que le prix Nobel de littérature n'a pas été attribué aux chercheurs de SHS !). En SHS, soit l'évaluation n'est pas disponible, soit les chercheurs la refusent ; il évoque un collègue selon qui on ne peut évaluer sans lire les œuvres complètes du chercheur. Les autres pays y arrivent. Il attend de savoir comment le CNU envisage ce travail d'évaluation et se félicite du travail de méthodologie engagé en concertation avec le comité national ; il prend acte du travail réalisé par l'AERES (qui ne peut tout faire seule).

Autre volet du manque de visibilité des SHS : le problème de la **densité de la recherche** dans nos secteurs ; 35% des unités mixtes sont SHS. Les SHS souffrent selon lui d'un problème de "**dispersion**". Il remarque que cela est lié au fait qu'une grande partie des personnels de ce secteur sont des EC (proportion plus importante qu'ailleurs). Sans dire qu'il faut réduire drastiquement le nombre d'unités, il considère quand même qu'il y a un problème, qu'on a l'impression que l'on fait "un peu de tout partout". Les solutions sont difficiles à mettre en œuvre.

La visibilité passe par la formation des jeunes doctorants ; B. Belloc regrette que lors de la mise en place des écoles doctorales [*cf.* Cl. Allègre] on ait laissé les sciences naturelles tirer la couverture à elles, notamment en terme d'allocations de recherche. Cela a débouché sur les thèses "Mac Do" (un petit boulot permettant aux doctorants SHS de financer leur thèse). Bernard Belloc met le doigt sur le nombre de thèses non achevées et dénonce le choix de sujets « non viables », ainsi que la non adéquation entre sujet et directeur de thèse. Plutôt que des postes statutaires, il estime que la communauté devrait revendiquer de manière collective les moyens de financer des doctorats via des contrats (contrats équivalents aux allocations de recherche) que les universités ont maintenant, par la loi LRU, les moyens de créer. Cette démarche tournée vers les jeunes, vers l'avenir, [*en tout cas pas vers l'emploi !*] surprendrait selon lui ses collègues "au cabinet". En contrepartie, il faudrait construire des écoles doctorales sur la base de choix guidés par la qualité des projets de thèse et la compétence des directeurs de thèse sur le sujet choisi. Les écoles doctorales souffrent selon lui d'un problème de restructuration et de "redensification". Il faudrait selon lui :

- valoriser la formation acquise par les disciplines littéraires qui ouvrent l'esprit au lieu de le fermer, et aider ainsi nos étudiants à trouver des débouchés ;
- cesser d'être complexés et remettre nos disciplines à leur vraie place, au cœur des la formation ;
- dispenser des cours techniques en plus des cours de culture générale ;
- proposer des parcours de formation innovants : des parcours "bi" ou "tri-disciplinaires" enseignés selon le principe de la meilleure qualité scientifique possible.

La suite de l'entretien se poursuit sous la forme d'échanges entre B. Belloc et la salle :

En réponse à une question sur **la place et le rôle des organismes de recherche en SHS**, B. Belloc précise qu'il n'a pas de réponse particulière pour ce secteur qui souffre d'un problème de "redensification". Le CNRS est confronté au fait que la majorité du personnel n'appartient pas au CNRS. Il convient selon lui de **"redensifier le paysage par petites touches" en regroupant les personnels sur certains sites, en déplaçant les personnes vers les laboratoires les mieux structurés** pour offrir de meilleures conditions de travail : MSH, maisons de la recherche (ex : Le Mirail à Toulouse). Côté universitaire, on ne peut déplacer les étudiants ; il faut donc réorganiser un lieu pour l'enseignement et un lieu pour la recherche ; on peut envisager de faire enseigner les professeurs du secondaire en première et deuxième année d'université. L'université doit garder le contrôle sur le niveau d'excellence des enseignements en licence mais on peut tirer profit des 30% des collègues en classes préparatoires qui sont titulaires d'une thèse de doctorat et parallèlement "reconcentrer" la recherche sur des endroits mieux structurés (quelques pôles importants en matière de recherche) sans réduire la nécessité d'encadrement dans les universités.

Un représentant de la CNU précise que le nouveau décret enseignant-chercheur confie un rôle nouveau au CNU (*cf.* le point 1 de l'ordre du jour) et souligne que l'évaluation va se construire collectivement afin d'être bien acceptée par la communauté scientifique. Le CNU va tirer parti de l'existant (expériences des sections des grands organismes) et faire la place à la pluralité des missions confiées aux EC (éviter de s'enfermer dans la bibliométrie) ; les SHS sont pionnières dans cette prise en compte de la diversité du métier.

Réponse de B. Belloc : il insiste sur la nécessité d'un travail rapide et collectif. Il précise que seuls 65% des EC sont publiants (et passent par le filtre de l'évaluation par les instances qui dirigent les publications) ; selon lui les EC ne sont évalués que quand ils veulent une promotion. « Qu'on ne dise pas qu'on est évalué sans arrêt ! » ; ce n'est le cas que des plus actifs, ceux qui font de la recherche. Avec ce décret, « on va enfin savoir ce que font tous les EC » : tous les EC seront évalués. Selon lui d'ailleurs, 95% d'entre eux font sans doute quelque chose d'intéressant. L'académie des sciences travaille sur la question de l'évaluation et rendra un rapport courant juin (seulement en sciences naturelles [c'est-à-dire sciences exactes et expérimentales], comme d'habitude !). Il y a donc selon lui urgence à ce que les collègues de SHS se mobilisent.

Le même représentant de la CNU explique que, en réaction à la polémique née en SHS lorsque l'AERES a voulu instituer un classement des revues, le CNU souhaite construire des indicateurs autres que les seuls indices bibliométriques.

Réponse de B. Belloc : l'AERES a été contrainte par une obligation de fonctionnement et s'est retrouvée devant un vide fonctionnel (peu de critères d'évaluation étant disponibles). Elle a réalisé un travail qui, en effet, n'était pas l'expression d'une construction collective. Que le CNU fasse des contre propositions.

À la question sur la vocation de l'ensemble des disciplines SHS à être représentées au CNRS (et à quelles conditions), B. Belloc répond peu de personnes ont réfléchi à la place et au rôle de ce secteur. Il revient sur la simplification dommageable en terme de visibilité et le caractère réducteur de l'acronyme SHS. On "enkyste" ce secteur, on noie trop les choses ; son maître mot est "diversification". Toutes les disciplines ont vocation à être représentées au CNRS, mais de façon différente. Chaque discipline a sa spécificité. Si un institut joue le même rôle pour toutes les disciplines SHS, on tombe dans des erreurs monolithiques. L'INSHS ne doit pas avoir vocation à traiter de manière identique toutes les disciplines SHS,

ce serait une erreur réductrice, les gens ne s'y reconnaîtraient pas, tant à l'intérieur du CNRS qu'à l'extérieur. **Certaines disciplines ont plus vocation que d'autre à être à l'intérieur du CNRS.** Bernard Belloc avoue « se lancer » lorsqu'il suggère que **le droit et ses composantes n'ont pas vocation à être coordonnés nationalement par le CNRS.** Mais il dit n'avoir pas de solution toute faite.

Un membre du CSD précise à B. Belloc qu'un groupe de travail œuvre sur la question de la caractérisation de l'activité des chercheurs SHS (cf. point 7 de l'ordre du jour), justement sur la base du constat de l'absence de visibilité des SHS et de la prise en compte de la diversité des leurs activités. Ce travail, qui pourra bénéficier au CNU, met l'accent sur le fait que 80% des pratiques des chercheurs SHS sont communes aux autres domaines scientifiques. Bernard Belloc déclare qu'il n'est pas étonné de ce constat, que les disciplines diffèrent plus par leurs conditions de travail (il souligne l'absence de locaux en SHS par exemple) que sur le fond de leurs activités.

Le représentant du GIS MSH questionne B. Belloc d'une part sur la façon dont il entend articuler l'évaluation individuelle des chercheurs et celle des collectivités au sein lesquelles ils travaillent (il rappelle la nécessité de grouper évaluation des chercheurs et des équipes), et d'autre part sur les modalités de coordination des évaluations de l'AERES, du CNU, du comité national... Il soulève le problème crucial de l'articulation entre l'INSHS du CNRS (niveau national) et des régions au sein desquelles peuvent co-exister 5 ou 6 universités en SHS. Quid de la question de la coordination inter-universitaire et de la mise en place d'une réflexion commune sur le dispositif de la recherche ?

Réponse de B. Belloc : L'AERES évalue les équipes, le comité national et le CNU évaluent des personnes ; les rôles sont clarifiés. Quant à la question de l'articulation individu / équipe : il considère qu'on ne peut pas évaluer un individu en dehors de son équipe, mais que l'inverse n'est pas vrai. Une équipe n'est pas l'addition d'individus. Il faut par exemple prendre le temps d'aller rencontrer les doctorants pour évaluer une équipe. Pour les individus, il faut prendre en compte la multiplicité des fonctions, ce que le décret des EC permet maintenant de faire, alors que c'est moins fin pour les chercheurs.

La question de l'articulation entre INSHS et université(s) est complexe ; elle ne connaîtra pas de réponse avant le règlement du problème de la densification du paysage. Il va falloir accepter des universités dédiées davantage à la formation et d'autres davantage à la recherche). Le mélange actuel "enseignement supérieur / recherche" est trop compliqué. Il faut définir des pôles qui deviendront des « leaders naturels » (MSH / Maison de la recherche comme au Mirail) [*rappelons que B. Belloc était président de l'université Toulouse 1 de 1998 à 2003*].

[Pour le gouvernement que représente B. Belloc, la réforme doit passer par une nécessaire simplification du réseau des unités de recherche via la suppression des "doublons" (thématiques de recherche développées par plusieurs laboratoires) et le regroupement des chercheurs sur quelques pôles leaders (ce qui induit une mobilité voire un reclassement des personnels). Cette politique a toutes chances de conduire à l'homogénéisation des pratiques, à la disparition de l'émulation scientifique, à un appauvrissement inéluctable de la recherche. Par ailleurs, en tablant sur la dichotomie université de type "colleges" (avec un fort investissement sur l'enseignement jusqu'au niveau Licence via un renforcement du pool enseignant par la mobilisation d'enseignements - docteurs du secondaire) et de puissantes universités "recherche" le gouvernement va à l'encontre de l'égalité d'accès des étudiants aux formations et induit de fait une université à deux vitesses.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les SHS, ce secteur souffre, aux yeux du gouvernement, d'un enkystement, d'un problème de dispersion (laboratoires doublons) et d'une très faible densité de chercheurs au profit d'un nombre très élevé d'EC. Cette faible densité rend les SHS peu lisibles au sein du CNRS (ce qui légitimerait leur place à l'université). La mise en place du décret de modulation des services des EC comme la création de chaires constituent par ailleurs autant de tentatives de rapprochement des métiers de chercheurs et d'EC. Sous couvert d'un travail de prospective élargi à l'ensemble des SHS (travail demandé par la direction scientifique de l'INSHS au CSD et volontairement conduit par ce dernier conjointement avec les universités) et de transfert d'expérience vers les sections du CNU dans leur nouvelle mission d'évaluation des EC, le CSD SHS ne contribue-t-il pas lui-même à ce rapprochement (?)

Enfin, en précisant que toutes les disciplines de SHS n'ont pas vocation à être représentées à égalité au CNRS, le gouvernement s'oppose à la continuité thématique à laquelle la communauté scientifique a récemment encore rappelé son attachement].

Le représentant de la coordination des instances du CNRS rappelle d'une part que la discussion sur le poids de la bibliométrie dans l'évaluation par rapport au débat contradictoire existe aussi en sciences naturelles, et d'autre part que le comité national plébiscite un couplage de l'évaluation EC/chercheurs et demande la création d'un dialogue avec l'AERES sur la question du très nocif découplage de l'évaluation unité / personnels. Il précise que, même si l'on joue sur les mots en parlant d'avis de pertinence, le comité national fait encore un travail d'évaluation des unités.

L'absence de dirigeants élus à l'université crée un climat de défiance lié justement à cette absence de contrepoids. Au CNRS en revanche, il n'existe pas de remise en cause de la légitimité du pouvoir (dirigeants) en raison de la présence du comité national ; c'est pourquoi il ne faut pas affaiblir le comité national.

En raison du départ de B. Belloc, il est convenu avec lui que Philippe Régnier lui adressera par courrier électronique la liste des questions auxquelles les membres du CSD attendent une réponse. Bernard Belloc s'engage à tenter de trouver le temps de répondre au CSD voire de revenir lors d'une prochaine réunion du CSD. Suite à ce départ, la discussion se poursuit entre membres du CSD, invités (CNU, présidents des sections) et représentants de la direction scientifique de l'INSHS.

Pierre Demeulenaere, DSA en charge du droit à l'INSHS, rappelle qu'il existe de grandes équipes de droit au CNRS, qui jouent un rôle important dans la formation. La discussion reprend brièvement sur l'évaluation, sur la position à adopter vis-à-vis de l'AERES (garder ce qu'elle a de bon, notamment de vrais comités de visite et des membres extérieurs internationaux) et sur la difficulté à évaluer les tâches collectives en dehors de la recherche.

Sur la question des allocations, il est précisé dans la salle que le financement des doctorats et post-doc par l'ANR est une manière de ne plus financer les doctorats en tant que bons doctorats mais en tant que programme. Sur cette question, B. Laurieux précise que le Ministère ne donne plus de post-doc mais que certains sont dorénavant financés par l'INSHS sur fonds propres (avec appel d'offre) mais que cela occasionne malgré tout une baisse du nombre des allocations en SHS (déjà peu pourvues avant cette réforme).

3- Concertation avec la Direction scientifique pour le comité de coordination nationale des Sciences Humaines et Sociales

Bruno Laurieux profite du lancement de ce nouvel ordre du jour pour introduire les nouveaux membres de la direction scientifique de l'INSHS présents :

- **Sophie Archambault de Beaune** : DSA 31 et 32 (archéologie) ; professeur de Préhistoire à l'université Lyon 3 ;
- **Pierre Demeulenaere** : DSA sections 36 et 40 (droit, sciences politiques et sociologie) ; professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne ;
- **Jean-François Gossiaux** : DSA section 38 (mondes contemporains) ; directeur d'études à l'EHESS ;
- **Hervé Drévilion** : charge de mission pour la section 33 (Histoire moderne et contemporaine) ; MCF à l'université de Paris 1-Sorbonne (Histoire) ;
- **Hélène Védrine** : chargé de mission en charge des projets européens à l'INSHS au sein du pôle Relations internationales (Maître de conférences en littérature française, Paris IV Paris Sorbonne ; membre de l'équipe d'accueil "Littérature française du XIXe siècle" EA 2580) ;
- **François Jacquesson** : chargé de mission pour la section 34 (sciences du langage) ; DR, directeur du LACITO.

Bruno Laurieux explique que la très importante question de la coordination nationale - qui inclut prospective et coordination de la programmation - est loin d'être réglée en SHS, que ce soit dans le rapport avec le ministère ou à l'intérieur même de l'organisme. La coordination de la prospective thématique permet notamment de définir les thèmes émergents à soutenir (en fonction d'un paysage, d'un mapping général des unités CNRS et des équipes d'accueil ; on compte quelques 300 UMR et 700 EA). La coordination de la prospective en matière de moyens financiers et humains aboutit à une prospective emploi (demandes de recrutements sur 5 à 10 ans à faire remonter au ministère). Il convient de réfléchir, discipline par discipline, à ce que pourraient être les thèmes émergents de demain comme les thèmes à soutenir (y compris dans l'interdisciplinarité), à la prévision des moyens humains et financiers qui devraient accompagner ces thématiques prioritaires. Les sections doivent réfléchir rapidement à la prospective et proposer des coloriages de postes en fonction du vivier et de l'évolution démographique

Il est selon lui important d'instaurer un dialogue avec les sections sur ces questions et une consolidation des propositions par le CSD-SHS. La concertation doit prendre la forme de groupes de travail associant les sections du comité national, celles du CNU, des représentants des sociétés savantes et associations professionnelles... Bruno Laurieux retient l'exemple de l'INSU qui, avec quelques 700 experts, représente une force de frappe terrifiante (force qui manque en SHS). Seuls problèmes : la coordination doit se faire à coût constant et le travail doit être réalisé très rapidement. Le 15 juin, les questions d'organisation du travail, de constitution du groupe de travail et de définition de ses priorités doivent être réglées. Le travail de concertation peut ensuite s'envisager sur 3 à 4 mois.

Un président de section du comité national fait cependant remarquer la difficulté de concertation induite par la ponctuelle absence de concordance entre les sections du CNU et celles du Comité National.

Le cas particulier du droit est évoqué : à l'université, le droit est représenté sous la forme d'une école professionnelle (ce qui leur confère une position monopolistique). Demain ils seront en concurrence avec des écoles de droit ; c'est pourquoi ils revendiquent que la recherche, à l'avenir, se fasse exclusivement à l'université : "l'esprit recherche" doit être présent dès les premières années d'enseignement.

Eric Brian (DSA INSHS) souligne que le groupe de travail qui sera créé pour élaborer cette prospective ne devra pas aboutir à une unification de l'évaluation ; il est important de conserver une pluralité des instances d'évaluation : plus il existe d'instances, plus il est aisé de soutenir tel ou tel secteur. En un mot, l'objectif n° 1 de cette instance est la prospective, sachant que les maîtres mots sont « complémentarité » et « subsidiarité » entre le CNRS de demain et les universités (fonction régionale) ; d'où la nécessité de créer un réseau de coordination. Il faut clarifier les responsabilités. Quels secteurs seront portés par le CNRS ? Il faut analyser la pyramide des âges, les viviers, section par section. Le problème réside dans le fait que ce même travail devrait être réalisé dans les universités. Pour une unité donnée, le président d'université doit prendre une décision en mobilisant des ressources régionales : ce laboratoire doit-il ou non exister ? Tel enseignement est-il important ? Les sections du CNU peuvent quant à elles intervenir sur les listes de qualification.

Une discussion nourrie sur la coordination du secteur SHS s'ensuit. Sont particulièrement évoqués les rôles respectifs du CNRS et des universités d'une part, du CoNRS et du CNU d'autre part, dans une prospective à long terme dont l'un des objectifs est de remédier au caractère heurté et hasardeux de la programmation de l'ANR. La situation des SHS est différente d'autres secteurs du fait qu'il n'existe pas d'autre organisme à vocation nationale en concurrence avec le CNRS. Notons que le CSD et ses invités semblent vivre sans difficulté la diversité et la soit disant faible densité du secteur. Les ajustements à faire doivent se faire au cas par cas, « dans la dentelle ».

Quelques points plus particuliers évoqués dans la discussion :

- l'idée de l'envoi par le CSD et le CNU d'un courrier appelant les sections du CNU et celles du comité national à lancer un travail commun ;
- l'idée de convier des membres du CNU aux sessions des sections du comité national afin de produire un travail de prospective plus ouvert ;
- l'idée de faire appel à la CPU ;
- l'idée d'associer à la réflexion les présidents d'université ;
- les questions de subsidiarité, de complémentarité entre CNRS et universités, mais aussi de territorialité : pour certains, les universités ne se définissent pas par leur territoire (les disciplines se structurant au niveau national voire international) ; la complémentarité CNRS/université ne doit pas être fondée sur cette notion de territorialisation ;
- l'idée que la coordination nationale doit dépasser les limites du CNRS (et englober l'IRD, l'INRA, l'INRAP...)
- la crainte d'une discontinuité thématique du CNRS ;
- la question de la recherche à long terme : l'ANR finance sur 3 ans d'où la nécessité de trouver des investissements plus durables (pour dégager budgets et personnels sur des domaines qui constituent la « colonne vertébrale » du CNRS d'après E. Brian) ;
- la nécessité de définir le nombre d'EC par champs ;
- la spécialisation des PRES sur certaines disciplines ;
- la possibilité d'établir une base de connaissance commune entre université et CNRS, susceptible de décrire l'ensemble du paysage ;
- l'idée que l'université n'a pas vocation à calquer le métier de chercheur sur celui d'EC : tous les chercheurs n'ont pas vocation à faire de l'enseignement ;
- redéfinir la place des SHS au regard des autres sciences ;

- en SHS le modèle « régional » et les MSH ont été poussés ; quel doit être le niveau de regroupement aujourd'hui ? Il semblerait que l'union fasse la force ; la pression pour réduire le nombre d'unités (qu'elle vienne de l'état ou qu'elle soit en interne) est constante ;
- quel sera le rôle des MSH ? Bruno Laurieux rappelle qu'il existe deux types de MSH : les UMS d'un côté, les MSH portant des programmes transversaux et fonctionnant comme des fédérations de laboratoires de l'autre ; il propose une configuration plus regroupée autour de ces dernières dont beaucoup sont déjà des USR ;
- à propos des nanotechnologies : comment organiser la prospective interdisciplinaire ? Eric Brian insiste sur le fait que cela reviendra au pôle correspondant, quand il sera enfin créé ;
- tirer enseignement du modèle des OSU (sciences naturelles) ;
- veiller à maintenir des têtes de réseau dans les disciplines qui dépérissent ;
- éviter de procéder à un tri par discipline...

4. Élection d'un membre du CSD (collège B) en remplacement de E. Négrier et élection de nouveaux membres au bureau du CSD

- La séance reprend après le déjeuner en présence des membres du collège B, réunis pour élire un remplaçant à E. Négrier (promu DR). Le seul candidat, F. Buton - politologue de formation, socio histoire de l'état et de la guerre ; dir. adjoint de son unité jusqu'en 2008 – est élu à l'unanimité.
- Le CSD est informé de la démission de Martine Fabre, et de la nomination de Elisabeth Nemeth (professeur de philosophie à l'Université de Vienne), en remplacement de Ghislaine Filiatreau.
- Le bureau du CSD est complété. La composition du bureau étant libre, le CSD élit, en plus des membres actuels - Françoise Douaire-Marsaudon (en alternance avec Hélène Hawad-Claudot), Isabelle Sidéra, Christian Topalov et Jean-Charles Hourcade - Dominique Briquel, Albane Burens, Sophie Duchesne et Serge Wolikow. Liste votée à l'unanimité moins une abstention.

5- Adoption des CR des réunions du 19 septembre 2008 et 24 novembre 2008

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité des votants

6- Point sur les évolutions en cours en vue de la réunion extraordinaire des instances du Comité National

Rémy Mosseri, représentant de la coordination des instances du CNRS, est invité par le CSD SHS afin de préparer la réunion extraordinaire des instances du comité national, le 10 juin prochain à Paris (de 9h00 à 17h30 à la Maison de la Chimie). Cette réunion extraordinaire a été organisée consécutivement à la demande de Philippe Walter (président de la CPCN : Conférence des Présidents des sections et CID du Comité National de la Recherche Scientifique) pour le C3N, demande appuyée par celles de la moitié des présidents de section, et déposée auprès du directeur Général du CNRS. Les motivations d'une telle demande étaient notamment :

- les risques de démantèlement du CNRS à l'occasion des réformes du système de recherche français ;

- les craintes d'un non respect du souhait de la communauté scientifique d'un maintien de la continuité thématique au CNRS ;
- la remise en cause de la place du Comité National dans le processus d'évaluation des unités de recherche (notamment au niveau des sections) ;
- les inquiétudes au sujet des recrutements de chercheurs, des outils de caractérisation au niveau des individus, équipes et unités ;
- les incertitudes quant à la place, à la composition et au rôle des instances du Comité National dans la future organisation du CNRS.

Après une allocution de la direction du CNRS, cette journée sera structurée autour de 3 ateliers :

- atelier 1 : La nouvelle organisation scientifique du CNRS pour répondre aux enjeux de demain
- atelier 2 : Conjoncture, prospective, stratégie : de l'organisme aux équipes
- atelier 3 : Évaluation et carrière des chercheurs.

Synthèse, débats, vote des recommandations des ateliers, décision sur la suite à donner au moratoire des expertises et conférence de presse clôtureront cette journée.

La réunion extraordinaire du Comité National a été convoquée en raison des deux enjeux importants que constituent (1) l'adoption du COM et (2) le décret sur l'organisation du CNRS. Depuis le 2 mars, le COM a fait des allers-retours entre le Ministère et la direction du CNRS. Quoi qu'il en soit, il doit être signé avant l'été. Le décret du CNRS, document encore non communiqué, devra quant à lui être discuté par les syndicats du CNRS (CTP). Un document de la RGTP stipule que l'adoption du COM et du décret doit être effective avant fin 2009. Le conseil scientifique du CNRS est reporté au 15 et 16 juin. Le Conseil d'administration sera réuni à Genève le 25 juin (le COM devrait y être adopté).

Des craintes persistent notamment sur la tentation de réduire le nombre des élus dans les instances représentatives du CNRS : le C3N a établi une ligne jaune : celle de 50% d'élus. Rémy Mosseri indique qu'il n'a pour sa part jamais vu le milieu scientifique aussi méfiant (rapports de forces peu lisibles / terminologie évolutive...), surtout face aux 3 lieux de pouvoir (Ministère de la recherche / Matignon / Élysée) dont les discours sont discordants. Information importante : tant que le décret n'est pas paru, les instituts n'existent pas.

Rémy Mosseri engage les personnels à déposer, sur le site du C3N, des contributions dans le but de poser les premiers jalons des discussions pour la journée du 10 juin. Ces contributions pourront concerner les points à l'ordre du jour ou correspondre à des textes plus généraux (les journées des 2 et 3 juin seront réservées à l'extraction des contributions). Pour l'heure, on compte quelque 200 inscrits (soit déjà plus de la moitié du Comité National)¹.

Cette réunion sera l'occasion d'examiner la suite à donner au moratoire des expertises ANR et AERES et de faire voter (vote secret des seuls présents) des recommandations très fortes que devra prendre en compte le CS lors de sa réunion des 15 et 16 juin. Parmi les questions abordées, on compte :

- le rôle des pôles, les fonctions opérateurs et agence de moyens ;
- unicité et nature des unités ; statut des regroupements de laboratoires pour l'avenir ;
- évaluation des unités ;
- place et rôle du Comité National ;
- évaluation des chercheurs / évaluation des unités ;
- les chaires et délégations.

¹ Au moment de conclure ce CR, les inscrits sont déjà plus de 600.

Le CSD SHS souhaite pouvoir exprimer sa position sur le COM dans sa version finalisée, avant ou pendant son examen par le CA. Philippe Régnier propose de réunir le bureau du CSD sous quinzaine avec la direction scientifique de l'INSHS pour organiser le comité de coordination.

7. Présentation d'une nouvelle base de données expérimentale de caractérisation et de mesure de l'activité des chercheurs et enseignants-chercheurs relevant des unités SHS du CNRS (Isabelle Sidéra, Michèle Dassa)

Isabelle Sidéra et Michèle Dassa, responsables du groupe de travail sur la caractérisation, présentent aux membres du CSD SHS une démonstration de la base de données expérimentale actuellement en phase de test, en ligne. Cette base de données, destinée à être remplie par les chercheurs et les EC de SHS, a vocation à caractériser les activités des chercheurs sur une année.

Cette base de données (déclarée à la CNIL et hébergée par l'IRHT d'Orléans) est destinée à être exploitée de façon anonyme dans le cadre de son exploitation) ; elle pourra servir de recueil d'informations pour un observatoire des activités des chercheurs en SHS ; elle est susceptible d'extraire un certain nombre d'informations des bases HAL et labintel.

Différents points sont soulevés lors des échanges entre la salle et les responsables du projet :

- question de la restriction des informations ; les chercheurs devront donner leur accord pour la communication des informations les concernant ;
- possibilité de mise en ligne de la base de données en accès illimité ;
- difficulté de convaincre les chercheurs de remplir la base ;
- réflexion sur la possibilité de modifier la périodicité de remplissage de la base (2 ans) ;
- possibilité que les enregistrements dans la base remplacent la fiche CRAC ;
- production d'un fichier pdf (organisé par rubriques) - destiné aux chercheurs - récapitulant l'ensemble des informations qu'il ont saisies ;
- un travail de synthèse sera opéré, au niveau collectif, une fois par an ;
- un observatoire de quelques personnes travaillera sur ces données dans le but de produire un bilan et de répondre aux questions d'un DU, du DG... ;
- possibilité de rendre la base consultable par les membres habilités des sections du Comité National ;
- la phase test gagnerait en pertinence si des laboratoires de littérature se portaient volontaires.

8- Questions diverses

Point d'information sur le COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens CNRS-État 2009-2013)

Philippe Régnier demande à la direction scientifique la dernière version du Contrat Objectifs Moyens (le CSD ayant contribué à la rédaction de ce document, demeuré incomplet). Bruno Laurieux précise qu'il n'y a pour l'heure pas de nouvelle version, la direction scientifique travaillant sur sa finalisation ; le texte définitif sera présenté au conseil Scientifique mi juin. Il explique que la partie scientifique du COM est à peu près stabilisée ; il reste à finaliser la partie organisationnelle et institutionnelle. Le retard est dû selon lui à la question du 10e institut - informatique – créé à la demande de l'Etat, dont les effectifs seraient prélevés sur ST2I (dans des conditions qui restent à clarifier et finaliser, d'autant que sa création même n'est pas encore acquise).

Philippe Régnier souhaite que le CSD SHS ait la possibilité de relire le document finalisé, avant son passage au CS. Il souligne les inquiétudes que suscite la partie institutionnelle, tout en sachant bien que les éléments qui la composent sont communs à tous les instituts (composition du/des conseil(s) d'institut, fonctionnement des instituts...). Le président du CSD regrette l'absence totale d'information et de concertation sur ce point. Une information a été faite en conseil scientifique mais pas sous forme écrite.

Point d'information sur les EAC

Philippe Régnier rappelle quelques informations :

- la prise de position hostile d'Axel Kahn, au nom de la CPU, à cette formule car elle n'a pas été discutée et qu'elle ne correspond pas à la conception de la mixité que défend à présent la CPU ;
- la dépêche de l'AEF dans laquelle Maurice Gross (conseiller de la direction générale du CNRS) avalise, pour la vague D, la non création d'EAC ;
- différentes lettres de collègues appartenant à des unités de la vague C passées en EAC soulignent les problèmes insolubles auxquels ils se trouvent confrontés ;

Philippe Régnier indique être intervenu vigoureusement au CS du CNRS (dans l'urgence donc sans consultation du CSD ou des sections) contre les EAC conçues comme outil de dés-umrïsation et ce même s'il considère que le CNRS peut se servir des EAC pour identifier d'excellentes EA (équipes d'accueil) et leur apporter des moyens.

Les choses sont donc semble-t-il gelées pour la vague D. Pour autant, que dire aux collègues dans l'embarras ? Philippe Régnier souhaiterait que l'on revienne sur les différences entre UMR gérées par les universités et celles gérées par le CNRS, le terme de gestion étant toujours aussi équivoque. Le Comité National reste-t-il co-évaluateur au même titre dans les deux cas ?

Bruno Laurieux affirme que toutes les UMR – qu'elles soient à gestion universitaire, CNRS ou paritaires – sont toutes, au même titre, co-pilotées scientifiquement par le CNRS. Il indique que la conception qui prévalait à l'automne des EAC correspondait à une définition restrictive de l'agence de moyens, qui ne serait intervenue que sur les équipes exclusivement universitaires. Cela aurait conduit les universités à récupérer bon nombre d'unités. Il note que la position de la CPU de l'époque était différente de celle d'aujourd'hui.

Il déclare qu'en prenant la direction du département en septembre 2008, il a trouvé dans les dossiers une dizaine d'unités, alors désignées comme UREC (unités de recherche conventionnées) destinées à être confiées à l'université pour gestion et pilotage scientifique. Sur ces 10 unités, il déclare en avoir récupérée 6 ou 7 (une est encore en discussion), ce qui fait que, au total, seulement 3 EAC auront été créées sur la vague C (pour une soixantaine d'unités à renouvellement). Toutes sont de bon niveau scientifique (classées en A ou A+ par l'AERES), l'objectif étant de ne pas céder à l'université les mauvais éléments. Toutes trois ont en commun de n'avoir qu'une faible valeur ajoutée du CNRS (autrement dit, elles ont peu de personnels CNRS et une faible dotation CNRS). Autrement, la mixité est bien définie par l'investissement du CNRS dans une unité. Dans ces trois cas, les universités ont accepté la solution proposée. Dans d'autres cas, lorsque les universités ont "résisté", d'autres solutions ont été trouvées. Bruno Laurieux développe deux cas particuliers d'unités pour lesquelles des solutions plus compliquées ont été trouvées, dont l'une qui prend quand même la forme d'une EAC (à Toulouse) mais destinée seulement à maintenir les personnels sur place dans le cas

d'une restructuration plus globale d'unités. Selon B. Laurieux, 11 EAC auraient été créées sur l'ensemble du CNRS, dont 3 (+1) en SHS.

Pour les EAC créées, la dotation (identique à celle de 2008) devait être versée sous forme de subvention, mais la CPU a refusé la convention, d'où le blocage. Si aucune solution n'est trouvée d'ici la fin de l'année, il faudra reclasser les personnels (pour les ITA, cf. article 40).

Bruno Laurieux considère que l'expérience aura été enrichissante. Il est donc convenu qu'il ne sera plus question d'EAC « descendante » - autrement dit, de transformation d'UMR en EAC. On en revient aux moyens traditionnels que sont la FRE ou la fermeture si besoin est. À l'inverse, il souhaite garder la possibilité de créer des EAC à partir d'équipes d'accueil, mais cela dépendra aussi de l'avenir de la forme « équipe d'accueil » ; dans le cadre de la loi LRU, l'état donne à l'université une dotation globale, charge à elle de redistribuer ses dotations sans être tenue à aucune forme quant à l'organisation de la recherche. L'idée reste que le CNRS puisse identifier des équipes, quel que soit leur statut, et les soutenir, qu'il y ait en vue ou non la création *in fine* d'une UMR.

En réponse aux questions des membres du CSD, B. Laurieux revient sur les points suivants :

- interrogé sur l'éventualité catastrophique que la situation ne se débloquerait pas sur les EAC créées, B. Laurieux explique que les personnels devront changer d'affectation, selon les procédures différentes prévues pour les ITA (qui ont 1 an pour trouver une nouvelle affectation [article 40] avant une affectation autoritaire) et les chercheurs (qui devront trouver un point de chute [5 % des chercheurs du CNRS sont non affectés]). Il reconnaît que cela peut poser de vrais problèmes, voire de vrais gâchis dans le cas de spécialisations rares. Il indique fermement qu'il refuse clairement les mises à disposition, ne voyant pas comment il pourrait réclamer des postes tout en laissant partir ses personnels ;

- sur le discours de B. Belloc (soulignant ce qu'il estime être une trop grande dispersion des SHS) B. Laurieux affirme que lui n'est pas conseiller du président de la République et qu'il n'a aucun objectif chiffré. Le jour où on lui imposera une politique chiffrée, il quittera son poste. Les ajustements à faire sur les unités doivent se faire « dans la dentelle » (reprenant une expression d'E. Brian, utilisée le matin même), au cas par cas ;

- Rémy Mosseri explique que la direction du CNRS n'a pas vocation à garder d'UMR là où le CNRS ne met pas de moyens ; mais pour le Ministère, l'UMR est le nœud central. Il souligne les différences d'orientations entre la direction du CNRS - qui privilégie un investissement stratégique du CNRS - et le CoNRS - qui maintient la vocation nationale du CNRS (soutenu indirectement par la Ministre V. Pécresse dans une lettre rappelant la place centrale des UMR dans le dispositif de recherche national). Sur ce point, B. Laurieux explique qu'il remet en cause la notion d'opérateur national (une bonne unité n'a pas forcément vocation à être dans le CNRS), et les risques de doublon qu'elle peut entraîner. Un risque que R. Mosseri ne reconnaît pas, insistant sur la fonction du CNRS d'offrir aux chercheurs des structures pérennes dans lesquelles ils peuvent travailler ;

- sur l'absence de concertation et de débat contradictoire en cas de création d'une EAC (débat qui existe dans le cas des FRE, qu'elles viennent d'une UMR ou non) B. Laurieux considère que les FRE ont mauvaise réputation. Or il y a des restructurations nécessaires, d'ailleurs demandée par le CoNRS et non l'AERES ;

- aux inquiétudes des personnels et plus largement du milieu universitaire sur l'évolution du CNRS et sur le sentiment de changement permanent et chaotique et les craintes d'arbitraire

que cela fait naître, B. Laurioux reconnaît que la situation est difficile, mais estime que cela ira mieux dès que le COM sera voté et le décret paru. Il souligne l'effort de communication de la direction scientifique SHS et s'interroge sur l'attention portée à la nouvelle « Lettre » mensuelle, diffusée à 16 000 exemplaires. Il souligne que l'instabilité n'est pas une bonne chose pour le CNRS, où les changements de statuts des unités ont été fréquents (URA, UPRESA etc.) et rappelle qu'il y avait 150 unités début 1990 et 300 UMR en 2000. Il précise, en réponse à une question, que les ERL (équipe de recherche labellisés) sont de toutes petites équipes (3 à 6 personnes). Il évoque le cas de l'une d'entre elles, créée à partir de l'UMR 7002 dont la qualité moyenne était douteuse ; il a transformé la partie la meilleure (médiévisique) en ERL : il s'agit d'une solution transitoire (examen au bout de 4 ans) ;

- à propos de la distinction entre UMR « opérées » par le CNRS et celles « opérées » par l'université, B. Laurioux insiste sur le co-pilotage scientifique identique, donnant à la notion d'opérateur un sens très matériel (celui qui repeint les locaux, prend en charge la gestion matérielle des choses). Les membres du CSD s'étonnent de l'évolution sémantique de cette notion depuis l'automne. Bruno Laurioux refuse de voir d'autres différences entre les différents types d'UMR que de savoir qui a la charge de l'entretien matériel de l'équipe. Les membres du CSD soulignent le critère essentiel, par delà les distinctions dans le statut des unités, de la pérennité des équipes. Par ailleurs, la discussion de l'automne sur les unités stratégiques n'est pas close. Comment ne pas croire que le fait d'être opéré par le CNRS ou l'Université n'est pas lié à la qualité de l'équipe ? À cela, B. Laurioux répond que c'est surtout la capacité de gestion des universités qui est en cause. Mais cela ne convainc pas les membres du CSD : les exemples sont nombreux d'universités capables de gérer les unités sans pour autant que toutes passent sous gestion universitaire. On sait par ailleurs que les opinions du côté du gouvernement et des instances dirigeantes de l'enseignement supérieur et de la recherche sont diverses sur la part que l'agence de moyens devrait prendre au CNRS. Les membres du CSD soulignent la difficulté d'articulation entre les politiques scientifiques propres développées par les universités autonomes et la stratégie scientifique du CNRS. Ils se demandent comment se fait la négociation du côté des partenariats. Mais B. Laurioux rétorque qu'il y a beaucoup de mythes concernant le rôle de la DPA (direction des partenariats) et assure que, au-delà des opérations pratiques de négociation, les décisions sont prises entre le directeur général et les directeurs des instituts (éventuellement avec consultation de la DPA). C'est la direction scientifique qui prend les décisions et les assume. Il reste la question du rythme quadriennal : la prospective doit se faire à une échelle plus longue que les quadriennaux. Il considère que le CNRS est trop réactif, pas assez proactif (l'INSHS doit lancer l'initiative). Quant aux priorités scientifiques des universités, il note qu'elles sont encore, le plus souvent, l'addition des priorités de leurs UMR (addition des thèmes) ;

- sur la vague D, B. Laurioux rappelle la façon dont il estime que les choses doivent se passer : les visites de l'AERES se sont passées – dans des conditions variables – avec toujours un membre du CoNRS. Le directeur général a écrit aux sections pour préciser qu'il attendait d'elle un avis de pertinence du programme de l'unité sur la base des orientations stratégiques du CNRS et les programmes des instituts. Ces avis feront l'objet de discussions en comité de direction, puis avec les délégués régionaux. À l'automne seront organisées les réunions de négociation avec les universités. Lui-même ne s'interdit pas la création d'EAC à partir d'équipes universitaires, mais pour les UMR, c'est la FRE qui servira de cadre aux restructurations.

Point d'information sur les chaires et les délégations CNRS

Les chaires d'excellence correspondent, coté CNRS, à des délégations. Il existe 14 possibilités de chaires pour les SHS pour 7 ou 8 comités de sélection constitués. Les premiers retours d'expérience témoignent d'une procédure assez normalisée bien que les négociations soient longues pour constituer les comités de sélection. Un membre du CSD explique que, si la moitié des comités de sélection n'est pas encore constituée, c'est en raison de blocages au CA des universités.

Lors du concours, si la partie CNRS du jury juge que les candidats ne sont pas au niveau du poste, elle le fait savoir au directeur scientifique qui en informe le directeur général du CNRS qui lui-même prévient le président qu'il ne procédera pas à la délégation de poste. En réponse à une question sur la possibilité que ces postes non pourvus puissent "remonter" dans les délégations CNRS de la campagne 2009, B. L. informe le CSD qu'il existe cette année environ 400 délégations (plus de 100 pour les SHS, soit 25 de moins que l'an dernier). Les résultats des délégations seront connus courant mai ou juin. Il précise que les chaires ont été mises en place rapidement ; l'an prochain, il conviendra d'être attentif aux propositions remontant des universités et de réfléchir aux ciblage, même s'il n'est pas nécessaire de proposer de profils très précis. Il ignore si le Ministère assumera cette charge financière à nouveau en 2010 et souligne qu'un certain nombre d'universités ont abandonné le processus.

Quelques remarques concernant les chaires :

- leur mise en place a été chaotique (d'abord tournée vers les primo entrants puis vers les mutations) ; impression d'impréparation de ces concours ;
- la question de la pérennité du financement des chaires reste entière (aucune garantie que le ministère assume l'an prochain encore le financement des postes : 4 millions €) ;
- nécessité de demander le retour des délégations rapidement ;
- les chaires sont perçues comme une tentative d'homogénéisation des statuts entre chercheurs et EC ;
- si la direction du CNRS estime qu'une chaire doit être pourvue si le niveau scientifique est suffisant, la CPU a une vision radicalement différente des choses : la chaire est un package MC+délégation CNRS (ou rien du tout) ; Pour elle, il s'agit d'un couplage MC et délégation CNRS ; si on découple ce package, ne risque-t-on pas des recours ?

Les postes récupérés (supports de chaires *in fine* non prélevés sur le contingent des concours chercheurs CNRS mais cette année offerts par le Ministère) seront affectés en fonctions des listes complémentaires aux concours chercheurs 2009. Bruno Laurieux explique comment les choses se passeront en SHS : ces listes seront examinées en jury d'admission ; suite à quoi se tiendra la réunion des présidents de sections qui aura pour objectif l'interclassement global des candidats ; les décisions relèveront du choix établi en dernier lieu par le comité de direction et les directions scientifiques des instituts (toutes les sections ne récupéreront pas de postes). Selon B. L., les concours spécifiques n'ont pas vocation à recevoir les chaires. Rémy Mosseri ajoute que, sur 70 postes, 50 seront répartis entre les jurys d'admission ; 10 ou 20 postes seront réservés aux CID (commissions interdisciplinaires) ou pourront être attribuées à l'un ou l'autre institut.

En principe, la prochaine réunion du CSD devrait avoir lieu à l'automne. Une réunion de bureau sera cependant convoquée avant l'été.